



Département du Rhône
Mairie de Chaponost

PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2009

L'An deux mille neuf le dix neuf novembre, à 19h00 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le treize novembre deux mille neuf, s'est réuni en séance publique ordinaire en Mairie, salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Menard, Maire.

Etaients présents :

Monsieur Pierre MENARD, Maire

Madame Geneviève CHEVASSUS (à partir de la délibération n°09/111), Monsieur François PILLARD, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Olivier MARTEL, Monsieur Alain GERON, Madame Marie-José VUILLERMET-CORTOT, Monsieur Jean-Philippe PROST-ROMAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Pascal ADOUMBOU, Monsieur Yves PIOT, Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS, Madame Suzanne CEYSSON, Monsieur Daniel SERANT, Monsieur Alain GUERRIER, Monsieur Gérard ROBERT, Madame Katherine SOURTY, Madame Pascale PAULY, Madame Chantal GUYOT, Madame Sophie LOISON, Monsieur Henri LOYNET, Madame Françoise BULLY, Monsieur Jacques GOUTTEBARGE, Monsieur Gérard KAUFFMANN, Monsieur Jean-Michel LAIR.

Absents Représentés :

Madame Geneviève CHEVASSUS a donné procuration à Madame Marie-José VUILLERMET-CORTOT (jusqu'à la délibération 09/110)

Madame Janine GRAVRAND a donné procuration à Monsieur Yves PIOT

Madame Annie FORNELLI DELLACA a donné procuration à Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS,

Madame Evelyne GALERA a donné procuration à Monsieur Jacques GOUTTEBARGE

Absentes excusées :

Monsieur Maxence PASCAL-BERNARD

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal ADOUMBOU est désigné secrétaire de séance.

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	<i>29</i>
<i>Présents :</i>	<i>24 jusqu'à la délibération 09/110, 25 à partir de la délibération 09/111</i>
<i>Absents représentés :</i>	<i>4 jusqu'à la délibération 09/110, 3 à partir de la délibération 09/111</i>
<i>Absent :</i>	<i>1</i>

- ✓ Vérification du quorum
- ✓ Annonce des procurations
- ✓ Désignation du Secrétaire de Séance
- ✓ Approbation du procès verbal de la séance du 22 octobre 2009

✓ Adoption de l'ordre du jour

Rapport n°09/110 – FINANCES

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

Décision modificative n°1 du budget de la Commune

Rapport n°09/111 FINANCES

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

Rapport de synthèse sur le débat d'orientations budgétaires 2010.

Rapport n°09/112 – FINANCES

Rapporteur : Monsieur Yves PIOT

Achat d'un radar pédagogique

Rapport n°09/113 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Modification de la représentation de la commune au sein du Conseil d'école de l'école élémentaire Martel

Rapport n°09/114 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Madame Annie FORNELLI-DELACCA

Rapport annuel 2008 du SAGYRC

Rapport n°09/115 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur Alain GUERRIER

Rapport annuel 2008 d'exploitation du service public d'assainissement collectif de la SOGEDO

Rapport n°09/116 – URBANISME

Rapporteur : Monsieur François PILLARD

Autorisation donnée à l'association Histoire et Patrimoine de déposer une déclaration préalable pour la réalisation d'un abri au dessus du regard de l'aqueduc des Viollières (parcelle AK n°494)

INFORMATION :

Convention de mise à disposition de la salle des deux chênes à l'association La Croix Blanche

Délibération n° 09/110 - FINANCES

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

DECISION MODIFICATIVE n° 1 du BUDGET DE LA COMMUNE

Exposé des motifs :

L'objet principal de cette décision modificative n° 1 du budget principal est le versement d'une nouvelle subvention d'un montant de 50 000 € à la Dimerie via le CCAS (voir note explicative en annexe).

Les autres écritures concernent des réajustements de comptes et des régularisations d'écritures comptables.

La trésorerie demande ainsi d'une part que soit régularisée l'amortissement des subventions transférables en émettant un titre d'ordre au compte 13918 de 245 503.29 € et un mandat d'ordre au compte 673 de 245 503.29 € et d'autre part qu'un mandat d'un montant de 62 844€ soit émis au compte 673 afin d'annuler un titre du même montant émis par erreur en 2008 à l'encontre de la communauté de communes de la Vallée du Garon et non encaissé.

Enfin, il s'agit d'ajuster certains montants de subventions de la manière suivante :

- Inscrire une subvention de 700 € à destination du CCAS qui correspond au remboursement des loyers du logement d'urgence.
- Conformément à la délibération du conseil municipal du 24 septembre 2009, ajouter 6 213 € au 161 011 € prévu au budget primitif dans le cadre de la participation communale aux charges de fonctionnement au titre du contrat d'association et de l'année scolaire 2008/2009.

Ces dépenses réelles s'équilibrent par un virement du compte 022 dépenses imprévues (20 000 €) et un virement du compte 66111 (36 913 €) relatif aux intérêts des emprunts réglés à l'échéance dont l'excédent s'explique par la conjoncture économique et la baisse très importante des taux variables notamment sur le second semestre de l'année 2009.

Section de fonctionnement :

Dépenses réelles

66111 – 020 Intérêts réglés à l'échéance	-36 913.00€
6574 – 213 Subvention OGEC	+6 213.00€
657362-520 Subvention CCAS	+50 700.00€
022 – 01 Dépenses imprévues	-20 000.00€
Total des dépenses de fonctionnement	00.00€

Dépenses d'ordre

673 – 01 mouvement d'ordre entre sections	-245 503.29€
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	-245 503.29€

Section d'investissement :

Recettes d'ordre

13918 – 01 mouvement d'ordre entre sections	+245 503.29€
Total des recettes d'ordre d'investissement	+245 503.29€

Section de fonctionnement :

673 – 01 annulation d'un titre de 2008 -62 844.00€

Concernant la RPPA la Dimerie, Monsieur le Maire tient à féliciter officiellement l'équipe d'encadrement de la structure pour ses efforts de gestion. Il leur adresse également tous ses encouragements pour la suite du travail à poursuivre.

Délibération :

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,

- **Accepte la décision modificative,**

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

BUDGET DE LA COMMUNE : RAPPORT DE SYNTHÈSE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010
--

Exposé des motifs :

Conformément à la loi (Art L.2312-1 et suivants du CGCT) le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Le DOB a pour objet de présenter et de débattre des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Il est rappelé que le DOB n'est pas sanctionné par un vote.

Ce second DOB de la mandature sera l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal (recettes et dépenses) en fonctionnement comme en investissement et de débattre de la politique des services à la population et des équipements de la commune, ainsi que de la stratégie financière et fiscale.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

LE PRESENT DOCUMENT PRESENTERA SUCCESSIVEMENT:

- 1. Le contexte financier et économique.**
- 2. Le projet de loi de finance 2010.**
- 3. L'analyse financière de la commune fin 2009.**
- 4. Une vision pluriannuelle des actions de fonctionnement et des investissements.**
- 5. Les budgets annexes : assainissement et spanc.**

1 – Le contexte financier et économique.

La crise financière internationale de septembre 2008 continue à peser sur l'économie mondiale. Cette crise a été déclenchée par la dévalorisation massive d'actifs spéculatifs détenus par la plupart des institutions financières. Elle a induit un assèchement des liquidités alimentant le circuit monétaire de l'économie de marché. La crise économique qui a suivi cette raréfaction du crédit s'est traduite par une récession mondiale sans précédent à l'hiver 2008-2009. Du 2^e trimestre 2008 au 2^e trimestre 2009, la contraction de l'activité a été brutale en Allemagne (- 5,9 %) et au Royaume-Uni (- 5,5 %), plus contenue en Espagne (- 4,2 %) et aux États-Unis (- 3,9 %) et significativement plus limitée en France (- 2,8 %).

Le chômage augmente aujourd'hui dans presque tous les pays. En zone euro, le taux de chômage atteint 9,5 % en juillet, alors qu'il était encore de 7,5 % en juin 2008.

Les mesures de sauvegarde du système bancaire prises à des degrés divers par les autorités publiques de la plupart des pays a permis dans un premier temps de préserver la solvabilité des institutions bancaires. A la suite de la remontée des cours actions anticipant un « sortie de crise » les banques ont pu réévaluer leurs actifs les moins exotiques et présenter des bilans corrects. Un certain nombre d'entre elles ont même pu rembourser par anticipations les prêts accordés par les états.

En ce qui concerne la crise économique les experts se montrent beaucoup plus prudents même si des signes de reprise apparaissent. Ainsi, au 2^e trimestre 2009, l'évolution du PIB mondial s'est infléchi favorablement. Les

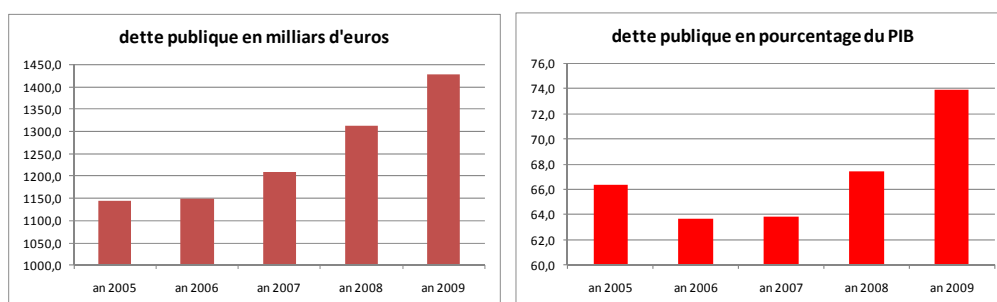
baisses d'activité enregistrées au printemps ont souvent été beaucoup plus contenues qu'au début de l'année. En France, le PIB a augmenté de + 0,3 % au 2e trimestre, après une baisse de 1,4 % au 1^{er} trimestre.

L'intervention de l'Etat s'est située à deux niveaux :

- prêts parfois très importants aux banques les plus exposées.
- plan de relance économique privilégiant l'investissement. **Cette aide a été apportée aussi bien à l'investissement « productif »** à court (soutien industrie automobile) et moyen terme (crédit d'impôt CIR) destiné prioritairement aux acteurs économiques privés **qu'à l'investissement dit « de service » destiné aux collectivités territoriales** et qui a pris la forme d'un remboursement anticipé de la FCTVA.

Certes nécessaire cette aide n'est pas sans inconvénients. Ainsi :

- La dette publique a augmenté de 61,1 milliards d'euros au deuxième trimestre 2009 pour atteindre le nouveau record de 1 428 milliards, soit 73,9 % du produit intérieur brut (PIB)



- L'intervention des autorités de l'Etat aurait pu permettre d'initier une politique économique nouvelle. L'aspect « non ciblé » des aides publiques n'a pas favorisé cette opportunité.
- On peut craindre que les mesures de régulation des marchés financiers soient très insuffisantes. Il n'est pas exclu que les mêmes errements ne se reproduisent (la détention par la plupart des banques de titres dits L.B.O en voie de forte dépréciation est préoccupante).

2 – Le projet de loi de Finances 2010 :

« Le budget 2009 avait été celui de la relance. Le projet de budget 2010 est celui du soutien à la reprise.

-Celle-ci sera confortée grâce au maintien de plusieurs mesures phares **du plan de relance***

-Avec la suppression de la **taxe professionnelle sur les investissements productifs**, le Gouvernement crée un choc de compétitivité pour les entreprises.

-Avec le **lancement de la taxe anti-carbone**, le budget 2010 opère aussi un tournant sans précédent en faveur de la fiscalité verte. »

Source : Portail du gouvernement

*Le plan de relance de l'économie est « centré sur l'investissement, le développement des capacités productives, le maintien de l'emploi et le pouvoir d'achat des ménages » Ce plan de relance s'accompagne « d'une stabilisation des dépenses de l'État en volume hors plan de relance (soit une progression limitée à 1,2 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2009, conformément à la prévision d'inflation retenue pour le projet de loi de finances pour 2010)

Source : Loi de finance déposée à l'assemblée nationale le 30/09/2009

Ainsi l'aide aux entreprises est confirmée et amplifiée par la suppression de la taxe professionnelle qui verra les entreprises bénéficier d'un allègement fiscal de 12 milliards.

La volonté de « maintien du pouvoir d'achat des ménages » se traduit par une stabilisation **indifférenciée** de la fiscalité directe et maintient entre autres le « bouclier fiscal ».

La volonté de stabilisation des dépenses de l'Etat est parfaitement louable. On peut espérer mais aussi hélas douter que les services de la Présidence de la République seront, dans ce domaine, exemplaires.

L'instauration d'une taxe anti-carbone peut être un premier pas, aussi timide soit il vers une prise de conscience des défis énergétiques et environnementaux qui nous attendent.

Ce projet de loi de finance n'est pas sans conséquence sur le financement des collectivités locales.

- Dotations de l'Etat aux finances des collectivités :

« L'effort financier en faveur des collectivités territoriales sera reconduit en 2010

En 2010, les concours financiers de l'État en faveur des collectivités territoriales évolueront, à périmètre constant, au niveau de l'inflation prévue pour 2010 (+ 1,2 %). Cette évolution recouvre deux évolutions clairement distinctes :

- une progression du prélèvement au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) estimée à 0,38 milliard d'euros (+ 6,4 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2009) : le prélèvement au profit du FCTVA atteindrait ainsi 6,23 milliards d'euros, sur la base d'une évaluation prudente du montant des investissements éligibles aux attributions du FCTVA, en particulier pour ceux d'entre eux réalisés en 2009 par les collectivités territoriales ayant conclu une convention avec l'État dans le cadre du plan de relance de l'économie. Le coût effectivement constaté pourra s'écarter de l'évaluation retenue dans le projet de loi de finances pour 2010 sans incidence sur l'évolution des autres concours ;

- une progression des autres concours financiers de l'État fixée à 0,6 % (+ 0,3 milliard d'euros par rapport à la loi de finances pour 2009) : cet objectif, qui vise à associer les collectivités territoriales à l'effort global de maîtrise de la dépense publique, se substitue à la norme d'évolution comprenant, depuis la loi de finances pour 2009, le FCTVA dans son périmètre. Au sein de cette dernière enveloppe, l'accent est plus particulièrement mis sur les dotations d'investissement, qui évoluent au même niveau que l'inflation prévisionnelle »

Source : Loi de finance déposée à l'assemblée nationale le 30/09/2009

En réalité cet « effort » est parfaitement illusoire. L'aide apportée en 2009 à l'investissement des collectivités est arrêtée. Le niveau de dotation suivra l'inflation anticipée. **Les dotations liées au fonctionnement ne progressent que de 0.6% alors que le taux d'inflation anticipée est de 1.2%.** L'effort consenti via la FCTVA n'en est pas un. Si les reversements FCTVA progressent c'est aussi parce que les recettes de TVA perçues par l'Etat progressent au même rythme.

- Taxe anti-carbone :

Le montant de la taxe anti-carbone **ne sera pas compensé**. Pour Chaponost le montant de cette taxe serait de l'ordre de 12000 euros.

- Suppression de la taxe professionnelle :

*« Cette réforme de grande ampleur se traduirait mécaniquement par une perte de recettes pour les collectivités territoriales, qui serait intégralement compensée, dans le respect du principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités territoriales. Pour ce faire, l'État transférerait aux collectivités territoriales le produit de la nouvelle contribution économique territoriale (CET), le solde de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), une fraction des frais de gestion qu'il perçoit sur le produit des impôts directs locaux, sa part sur les droits de mutations à titre onéreux et le produit de la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Le schéma de répartition de ces nouvelles ressources entre collectivités locales serait laissé à l'appréciation du Parlement. **Il est précisé que la réforme entrerait en vigueur en deux temps : dès 2010 pour les entreprises et en 2011 pour les collectivités. Pour l'année de transition, l'État assurerait la compensation des recettes de taxe professionnelle aux collectivités territoriales et percevrait le produit des impositions nouvellement instituées, jouant ainsi un rôle de chambre de compensation.***

Source : Loi de finance déposée à l'assemblée nationale le 30/09/2009

La taxe professionnelle est versée à la communauté de communes (CCVG) et est reversée en partie par celle-ci aux communes adhérentes représentant environ 40% des recettes fiscales (un peu plus de 2 millions d'euros). Malgré les déclarations apaisantes de « compensation intégrale » du montant (22 milliards) versé aux

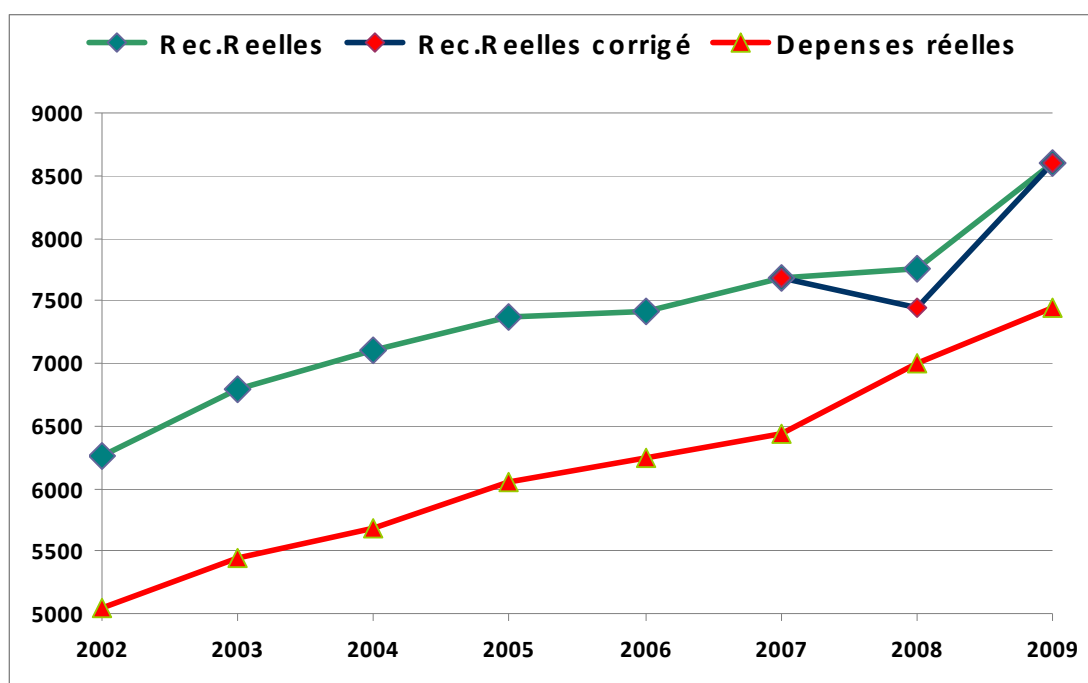
collectivités au titre de la TP les sujets d'inquiétudes restent nombreux. Cette compensation sera-t-elle prorogée en 2011 ? Sera-t-elle indexée sur l'inflation ? Les communautés de communes pourront-elles développer une politique fiscale d'incitation ?

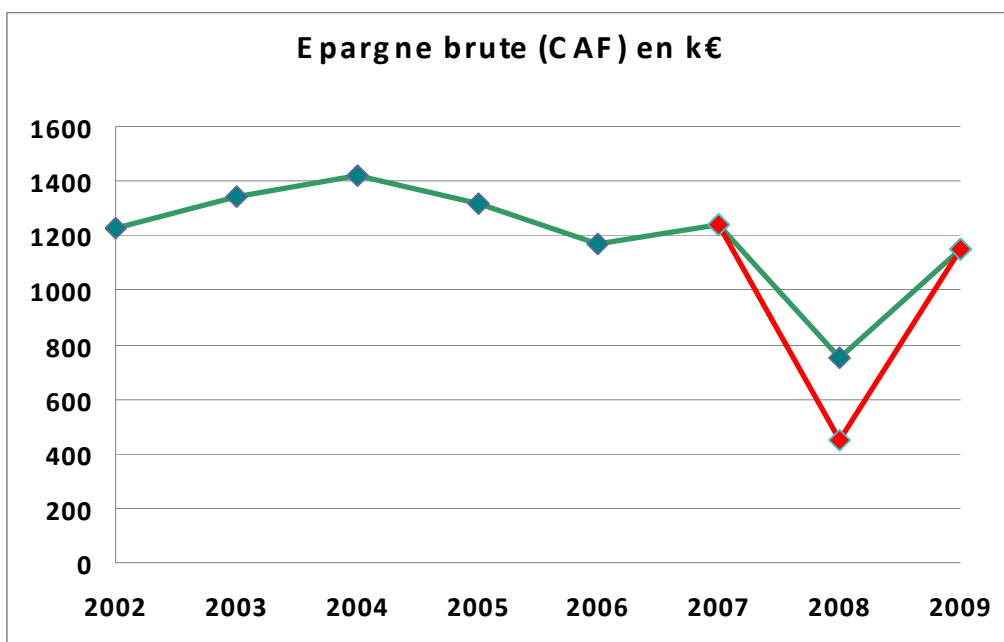
3 – L'analyse financière de la commune fin 2009:

3-1 : Section de fonctionnement :

Les graphes ci-dessous montrent l'évolution des recettes et dépenses réelles de 2002 à 2009. Pour cette dernière année il s'agit de montants de réalisation prévisionnels établis au mois d'octobre. Nous rappelons que, pour des raisons prudentielles, les recettes de l'année 2008 ont été augmentées lors du vote du budget supplémentaire en y affectant une partie de l'épargne brute 2007 (287 000 € sur 890 000 €). En effet il était indispensable que l'épargne brute dégagée puisse couvrir les charges de remboursement (510 000 €). L'épargne brute « réelle » n'a été en réalité que de 583 000 € justifiant a posteriori l'affectation prudentielle que nous avons faite.

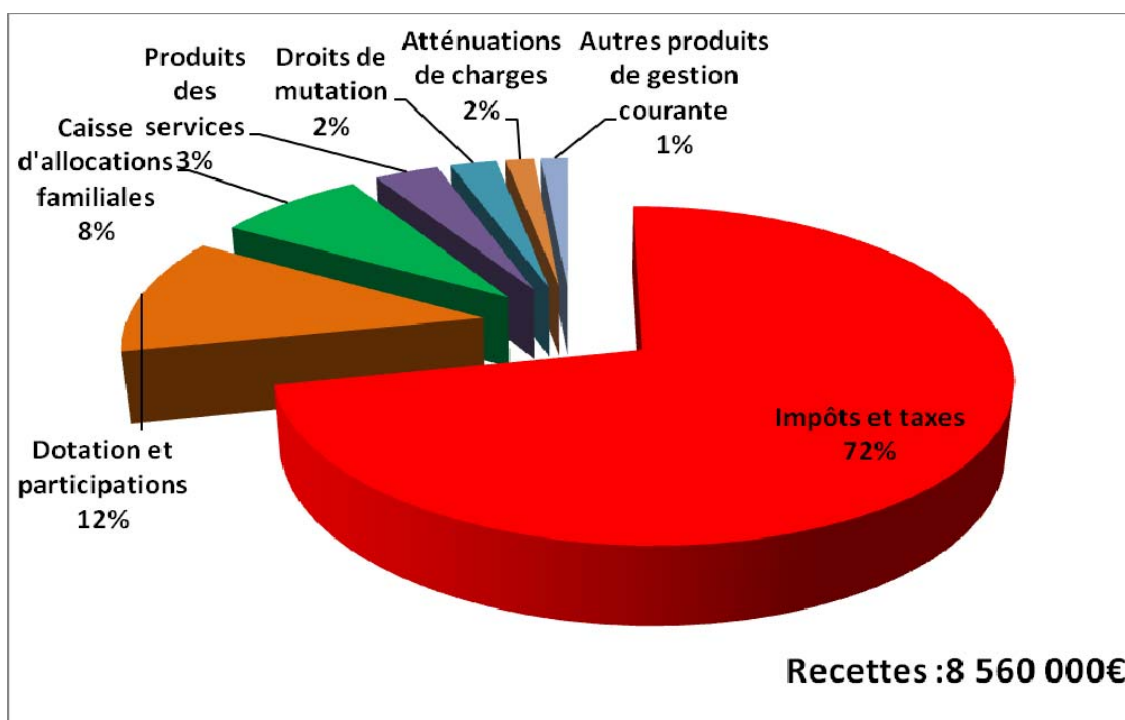
Pour 2009 l'épargne brute sera de l'ordre de 1 millions 110 000 € soit en augmentation réelle de 540 000 € par rapport à 2008. Les nouvelles recettes fiscales dues à l'augmentation des taux « ménages » et des bases locatives (735 000 €), une gestion plus rigoureuse des dépenses ont permis le rétablissement de la situation financière de la commune et dans le même temps d'initier les actions nouvelles.





Répartition des recettes de fonctionnement :

En 2009 les impôts et taxes représentent 72% (contre 67% en 2008) des recettes et les dotations de l'état 12% (contre 10% en 2008). On notera l'importance de la dotation de la caisse d'allocations familiales (8% contre 6% en 2008) liée en particulier au contrat enfance jeunesse en cours en 2007 et 2008.

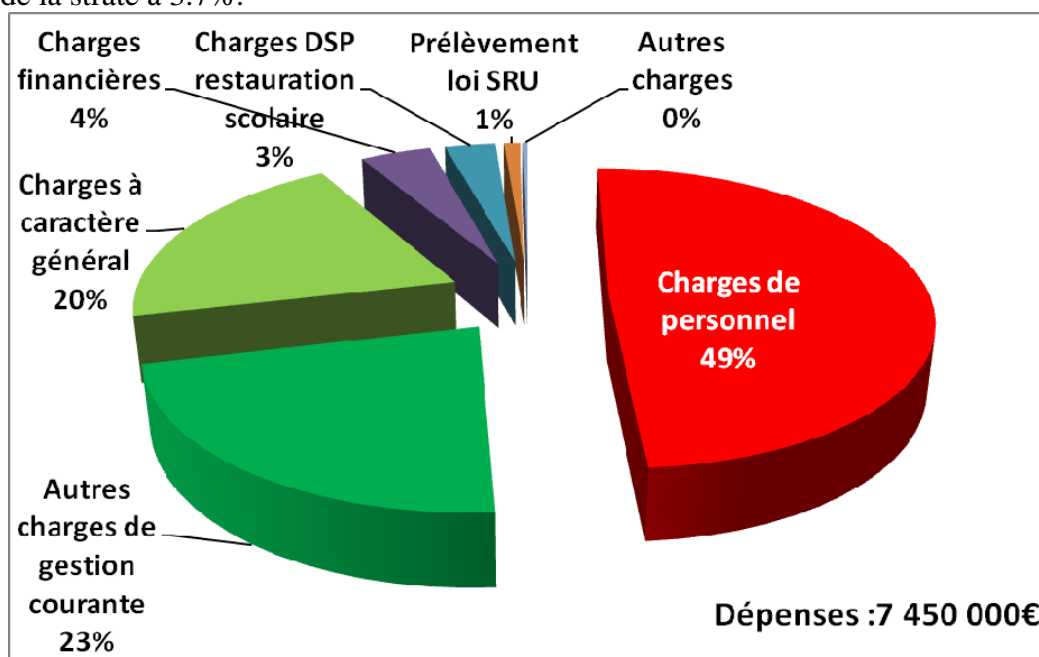


Les recettes fiscales se répartissent pour l'essentiel entre la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) (56% contre 50% en 2008) et la dotation de la CCVG (reversement d'une partie de la taxe professionnelle) (41% inchangé par rapport à 2008).

Répartition des dépenses de fonctionnement :

En 2009 les charges de personnel représenteront 49% des dépenses, les charges à caractère général représentent 20%. Il convient également de noter que les subventions aux associations (y compris la subvention CCAS incluant la subvention « Dimerie ») représentent environ 20% des dépenses.

La baisse des taux variables (1/3 de la dette), l'écriture des ICNE en 2008 font que les charges financières ne représentent plus qu'environ 4.2 % contre 5.4 % en 2008 pour une moyenne de la strate à 3.7%.



3-2 : Section d'investissement :

Dépenses d'équipement et remboursement de la dette :

L'année 2009 a été marquée par la signature de la convention Etat-Municipalité relative au versement anticipé de la FCTVA (Le montant 2008 versé normalement en 2010 a été perçu dès 2009) La prolongation de cette modalité de versement anticipé stipule que les dépenses d'équipements incluant les acquisitions foncières soient, pour notre commune, supérieures à 2 650 000€ en 2009.

Les dépenses estimées fin octobre prévoient un montant de dépenses de 2 700 000€ incluant les RAR 2008 (1 380 000€) permettant ainsi la prorogation de la convention. Les RAR 2009 sont estimées à un peu moins de 700 000 € soit 30% des dépenses d'équipements propre à l'exercice ; 18% des dépenses d'équipement incluant les RAR 2007 et 14% de la totalité des dépenses d'investissements exclu le remboursement du capital de la dette (526 000€)

Parmi les équipements les plus significatifs on trouvera la mise en séparatif eaux usées eaux pluviales de la rue Chopard pour 250 000 €; les travaux de restauration de l'Aqueduc (240 000 €) ; la micro crèche et le ram (150 000€).

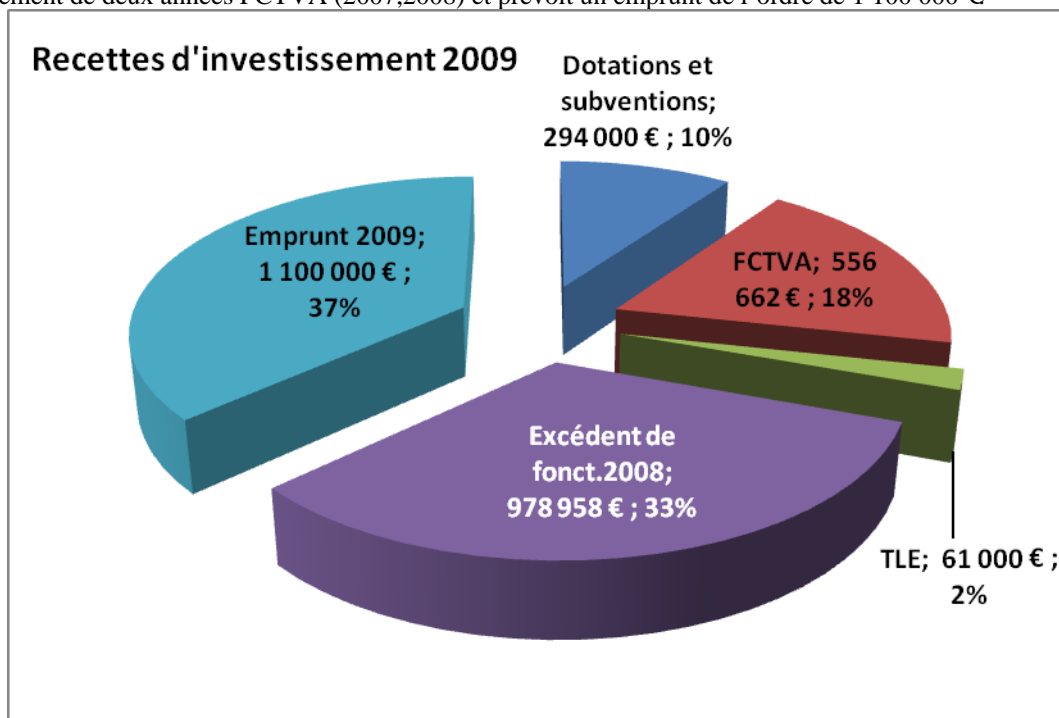
Au niveau du matériel acheté on note au titre de renouvellement l'achat d'un véhicule utilitaire et dans une perspective d'économie de fonctionnement et de gestion plus écologique du désherbage des voies de la commune l'achat pour 90000€ d'une balayeuse.

Au titre des acquisitions foncières la somme mandatée s'élève à 520 000 € (acquisition maison Chabroud pour opération logements sociaux)

*Ces RAR n'incluent pas les engagements de travaux des opérations Chausse Martel et Maison Berthelot datées du mois de Novembre et qui se dérouleront pour l'essentiel en 2010.

Ressources d'investissement :

Le montant des ressources d'investissement s'élève à 3 millions d'euros. Ce montant intègre le reversement de deux années FCTVA (2007,2008) et prévoit un emprunt de l'ordre de 1 100 000 €



3-3 : La structure de la dette :

La dette issue des emprunts antérieurs à 2009 est évaluée fin 2009 à près de 6 500 000 €. L'emprunt estimé de fin d'année 2009 de 1 100 000 € portera cette dette à près de 7 600 000 € au premier Janvier.

La baisse des taux variables (15% des emprunts contractés à la caisse d'épargne et 82% des emprunts contractés auprès de Dexia) a permis d'estimer une charge financière pour 2009 inférieure aux premières estimations (250 000 € au lieu des 317 000 € prévus au budget primitif).

4- Les projets d'actions et d'équipements envisagés :

Cadre financier

Dans un contexte difficile et incertain dont il sera tenu compte les années 2010 et suivantes verront la mise en œuvre progressive de l'ensemble des actions et équipements envisagés dans le plan du mandat. Ce programme de réalisations est particulièrement dynamique et ambitieux. Sa mise en œuvre se fera dans le souci de maintenir une situation financière saine avec une préservation de la capacité d'autofinancement correcte, un endettement contenu impérativement à la hauteur de 10 millions d'euros et des charges financières (intérêt+capital) ne dépassant pas 12% des recettes de fonctionnement de la commune. Les indicateurs financiers et ratio financiers référents seront régulièrement évalués.

Pour 2010 :

- Les taux ménages ne seront pas modifiés, l'évolution étant limitée à l'augmentation des bases décidées par l'Etat
- Les recettes de fonctionnement sont estimées à un peu moins de 8 800 000 €
- Les dépenses de fonctionnement à 7 800 000 € dégageant une épargne brute ciblée à 1 millions d'euros.
- Un emprunt de l'ordre de 1 million 500 000€ est envisagé.

On trouvera ci-dessous une déclinaison des principales actions et équipements envisagés ayant des incidences budgétaires significatives.

Ces réalisations se feront dans une approche « développement durable ». De ce point de vue, notamment par la mise en œuvre des préconisations de l'Agenda 21, la municipalité ambitionne d'être exemplaire. Elle s'efforcera de faire participer et adhérer l'ensemble des Chaponois à sa démarche.

Gestion du patrimoine communal

L'opération de réaménagement de la Maison Berthelot et l'extension du centre social débuteront dès 2010.

Un nouveau centre technique municipal devrait remplacer le centre actuel particulièrement inadapté et s'installer sur un nouveau site. Les terrains libérés seront mis en vente.

Faisant suite aux conclusions de l'audit énergétique la municipalité engagera dès 2010, la mise en œuvre du plan d'amélioration énergétique des bâtiments alliant écologie et rentabilité économique (développement du photovoltaïque par exemple).

La mise en séparatif eaux usées-eaux pluviales sera poursuivie.

Urbanisme, logement, transports

Logement

La densification du centre ville, l'augmentation de l'offre en logements sociaux est un des objectifs essentiels du mandat. Ce plan de développement de l'habitat s'appuie sur des opérations d'acquisitions foncières mais aussi sur des accompagnements de projets privés.

Plus concrètement les programmes Favre Garin (31 logements « basse consommation »), Chausse Martel (une surface commerciale de 1000 m², 60 logements dont 20 réservés à des seniors) sont en cours de réalisation. Le programme immobilier Joffre Doumer (67 logements dont 20 locatifs sociaux et 7 en accession sociale) devrait démarrer en 2010.

Restructuration du centre ville :

L'année 2010 verra se terminer la mission du bureau d'études de centralité en vue de l'élaboration d'un projet urbain. L'animation du centre ville sera repensée (déplacements /circulation, logement, animation commerciale, services publics, mise en valeur de patrimoine). La restructuration du centre bourg pourra nécessiter des opérations d'acquisitions foncières, d'aménagements d'espaces publics, de plan de circulation.

Transports, déplacement, circulation:

L'amélioration de la desserte 103 sera effective au premier Janvier 2010. Cet effort de la municipalité (150 000€ par an) conduira à la création d'une navette Chaponost-Oullins dans le cadre d'une convention avec le conseil général. Cette navette permettra des correspondances avec le TER et 2 lignes de TCL.

Parallèlement à cette offre améliorée la municipalité développera en collaboration avec la CCVG son réseau de déplacements doux. Elle continuera sa politique de maîtrise foncière en vue de la mise en œuvre du projet de contournement de la commune.

Vie sociale et solidarité

L'année 2010 verra se terminer la mission du bureau d'étude sur l'analyse des besoins sociaux. Sans attendre les conclusions de cette étude la municipalité entend renforcer sa politique sociale.

L'introduction du quotient familial dans la restauration scolaire sera étendue progressivement à l'offre culturelle et sportive.

Au niveau des seniors seront créés 20 appartements dédiés (opération Chausse-Martel).

Tout en conservant une prestation de qualité la gestion de la Dimerie est rationalisée : l'équilibre budgétaire est l'objectif à atteindre.
Enfin, l'aide à la coopération internationale sera considérablement augmentée.

Culture, patrimoine et Sport

Equipement culturel

La première phase de l'étude de programmation d'un équipement culturel réalisée en 2009 a mis en évidence la nécessité de création de locaux adaptés sur la commune. L'étude est donc à poursuivre en 2010 en lien avec l'étude de centralité.

Action culturelle

Il s'agit de poursuivre le soutien aux actions et projets tant associatifs que municipaux en vue de favoriser l'enseignement, la création, et la pratique artistique, ainsi que leur accès au plus grand nombre.

Pour 2010 le développement de partenariat avec d'autres communes, sous réserve d'une mobilisation des habitants, pourrait être engagé (Festival Manga, Biennale de la Danse).

Les actions autour de l'aqueduc devraient être poursuivies afin de développer encore son attractivité

Sport

L'amélioration des équipements sportifs et de leur fonctionnement, de même que la mise en œuvre d'une politique de mutualisation à un niveau intercommunal demeurent une priorité.

L'organisation d'une fête du sport en 2010 en partenariat avec les associations devrait réunir bon nombre d'entre elles autour d'un projet fédérateur pour les chaponois.

Patrimoine et tourisme

La restauration de 12 arches de l'aqueduc entamée en 2009 se poursuivra en 2010 et sera prolongée par une étude avec les services patrimoniaux et les financeurs extérieurs en vue de la réalisation d'une nouvelle opération de travaux de restauration.

Petite enfance, enfance, jeunesse

L'année 2010 verra la fin des travaux des nouveaux locaux de la micro crèche et du RAM permettant ainsi la consolidation de leurs activités d'accueil et de coordination sur le territoire de la commune.

La fête de l'enfance organisée en partenariat avec les différents acteurs de la petite enfance et de l'enfance devrait constituer un évènement phare du printemps.

L'extension de la capacité d'accueil de la MJC pour les activités à destination des 14 – 17 ans, négociée avec la Caisse d'allocations familiale dans le cadre du contrat enfance jeunesse, deviendra effective.

Les actions de sensibilisation au développement durable seront encore renforcées au sein des écoles.

De même, la commune poursuivra son accompagnement des actions éducatives mises en place au sein des classes pré – élémentaires et élémentaires via la mise à disposition d'intervenants (sport, musique...), le financement des classes de découvertes et des projets d'école

Vie économique et emploi

La municipalité a souhaité engager une étude pour la réalisation d'une zone artisanale.

Un salon des savoirs-faire locaux sera organisé courant 2010.

Ressources humaines

Pour l'année 2009, l'augmentation des charges de personnel, hors actions nouvelles, s'élèvera à 3.2 %.

Pour les actions nouvelles on peut citer la création du poste d'animatrice du relais d'assistants maternels, des postes d'auxiliaire de puériculture et d'adjoints techniques pour la micro – crèche, celui d'animateur du temps de midi, de la vie culturelle et sportive.

A noter également la création des missions développement durable et gestion des systèmes d'information.

De même et afin de tenir compte des contraintes nouvelles, il a été procédé, à moyens constants, via des redéploiements d'effectifs en interne au renforcement de certains services, le service urbanisme, le service des ressources humaines et le secrétariat du pôle Vie de la Cité.

Pour 2010, une réflexion a été menée concernant l'organisation des services techniques, considérant qu'il y avait lieu, toujours à effectif constant, de redimensionner le poste de responsable bâtiment afin d'optimiser l'activité du service et la qualité du service rendu aux usagers et utilisateurs des bâtiments communaux.

Il apparaît par ailleurs pertinent, dans un souci d'optimisation des deniers publics, de développer la politique d'achats de la collectivité en renforçant la structure d'un poste d'acheteur.

Le titulaire de ce poste pourrait avoir pour mission de seconder le responsable du service financier sur la fonction achat ainsi que sur la recherche des subventions susceptibles d'être octroyées à la commune dans le cadre de ses actions et projets.

A noter que s'agissant de la masse salariale dans son ensemble, l'objectif fixé pour la durée de la mandature est une augmentation de 3.5% par an.

5-Budget annexe assainissement :

5-1 la situation fin 2009

L'année 2009 aura été marquée par un diagnostic de fond réalisé par les services et l'équipe municipale sur tous les aspects de la gestion du service public d'assainissement, la Délégation de Service public actuelle arrivant à son terme au 31 mars 2010.

Celui ci aura permis de constater que :

- le prix de l'assainissement (part communale) est actuellement l'un des moins cher du département. Il est par exemple (prix d'une facture de 120 m3 en 2008) 75% plus cher à Brindas, 100% plus cher à Brignais.
- Ceci malgré le trop perçu de la SOGEDO durant la DSP, détecté par l'équipe diagnostic Chaponoise, reconnu par la SOGEDO, dû à une erreur d'application des indices de réajustement annuel de la part fermier perçue sur les abonnés depuis 2000. Ce trop perçu est actuellement estimé à environ 150 000€ Les modalités du remboursement aux abonnés sont en cours de finalisation. Il devrait avoir lieu avant la fin de la délégation.
- Des incertitudes sur l'inventaire du réseau public (par opposition au réseau privé du ressort des propriétaires) ont été détectées et, après un gros travail des services et du délégataire, seront levées pour lancer l'appel d'offres de la nouvelle DSP dans les meilleures conditions.
- **La contre partie de ce prix très bas est le non entretien du réseau public d'assainissement** pour lequel le diagnostic du réseau effectué en 1999, étayé par les analyses de pollution (entrées et sorties parasites d'eau et/ou d'effluent « noir ») ainsi que les préconisations de grosses réparations pour remédier à l'état de fait constaté n'ont pas été suivi d'effet durant toute la DSP soit pendant 10 ans. **Les causes de pollution du Merdanson et de l'étang du Boulard sont donc connues et non traitées.** Dès connaissance de cet état de fait, une étude d'inspection du réseau et de réévaluation technique et financière des réparations nécessaires a été inscrite au budget supplémentaire 2009 pour réalisation immédiate. Ses résultats seront connus pour permettre l'élaboration précise du budget 2010 M49.

L'année 2009 aura également vu la négociation et la finalisation d'un accord avec la commune de Brindas pour effectuer en commun une opération de raccordement au réseau public d'assainissement dans le secteur du Boulot.

5-2 Orientations sur le mandat :

Assainissement collectif :

Devant la situation décrite ci dessus, la Municipalité, consciente du retard pris en la matière, envisage de traiter en priorité d'ici la fin du mandat les principales réparations ou améliorations de fonctionnement du réseau public. Ce rattrapage nécessaire nécessitera une augmentation limitée de la part communale maintenant largement Chaponost en dessous de ses voisins.

Les réparations prioritaires pour faire cesser la pollution chronique du Merdanson & du Boulard, sont :

- la canalisation principale de la CLAVELONNE
- La canalisation en amont de l'étang du Boulard
- La canalisation en aval de l'étang du Boulard

Puis les portions du réseau très anciennes et/ou abîmées occasionnant une véritable gêne pour la population et les occupants, sont :

- l'ouest de la rue Chanvillard
- La rue des prés derniers

Ensuite, s'il y a lieu, les portions de réseau inspectables à l'occasion d'une opération « combinée » (eaux pluviales, assainissement, voirie, etc..) rénovant une voie et tous les réseaux qu'elle recouvre, en minimisant la gêne et les coûts, et en augmentant l'efficacité des interventions. L'exemple en cours le plus clair est la rue Chapard.

Enfin les extensions de réseau rendues nécessaires par le développement urbain de la commune :

- Voie Chausse – Martel
- Première opération immobilière rue Favre Garin

Assainissement non collectif (SPANC) :

L'année 2010 verra la fin des inspections des installations existantes.

Le zonage actuel d'assainissement de la commune inclus dans le PLU actuel voit une répartition « grossière » indiquant :

- des préconisations d'assainissement collectif pour la zone urbaine du « bourg »
- des préconisations d'assainissement individuel (SPANC) pour les excentrés individuels.

Les décisions de zonage ont été prises sur des évaluations effectuées au début de la décennie.

La performance, les techniques nouvelles, l'équilibre économique peuvent avoir changé.

Une première opération d'assainissement collectif « local » a été effectuée au Pivolet.

Régulièrement une étude comparative de « rafraîchissement » sera effectuée pour servir de base à une modification éventuelle du zonage entre les trois grands types de solution.

La municipalité entend ensuite devenir « pro-active » dans l'organisation et le support des particuliers désirant mettre aux normes leur installation privée.

Ceux dont l'installation présente des risques sanitaires ou de pollution se verront rappeler « l'ardente obligation » de cette mise à la norme « légale ».

Ceci se fera sous une forme interne ou d'adhésion à un syndicat intercommunal.

5-3 Incidence sur le budget 2010 :

Etude de « rafraîchissement » du zonage : secteur du Ronzère

Réparations : Aval Boulard, Ouest Chanvillard

Extensions : Secteur du Boulot, Favre Garin ouest

Fin des inspections SPANC

Définition et mise en place d'un service pro-actif de mise aux normes des installations SPANC.

Monsieur Alain GERON précise qu'il serait question que la taxe carbone puisse être compensée via l'attribution de subventions au titre d'actions menées dans le domaine du développement durable.

Madame Chantal GUYOT souhaite savoir si le projet de budget 2010 comprend bien les travaux d'extension du centre social. Il lui est répondu par la positive.

Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS remercie Monsieur Daniel SERANT pour la présentation, et souhaite revenir sur les « occasions ratées ». en effet le gouvernement a mis en place quelques mesures discutables, mais peut être que la commune de Chaponost aurait du elle aussi repenser son fonctionnement par rapport à sa propre politique de dépenses.

Monsieur Alain GUERRIER précise que s'agissant de l'assainissement un retard significatif a été pris. Il convient donc de le rattraper assez rapidement.

Délibération :

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,

- prend acte,

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n°09/112 – FINANCES

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

Exposé des motifs :

Par délibération du 9 juillet 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'achat d'un radar pédagogique auprès du Conseil Général du Rhône, dans le cadre de la dotation relative aux produits des amendes de police.

Par courrier en date du 13 août 2009 la Préfecture du Rhône a informé la Commune que le Conseil général du Rhône, dans sa séance du 24 juillet, a retenu le projet d'achat de ce radar comme éligible à cette dotation.

Afin de permettre au Préfet de procéder au versement de la subvention revenant à la commune, il doit lui être adressé une délibération du conseil municipal approuvant de façon expresse l'engagement de la commune de procéder à l'acquisition du radar ainsi que l'acceptation de la subvention retenue par le Conseil Général.

Délibération :

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,

- **prend** l'engagement de faire réaliser les travaux,
- **accepte** la subvention proposée par le Conseil Général du Rhône

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n° 09/ 113 - AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur Le Maire,

MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MARTEL

Exposé des motifs :

Par délibération du Conseil municipal a désigné Madame Janine GRAVRAND comme représentante titulaire de la commune au sein du Conseil d'école de l'école élémentaire Martel.

Afin d'avoir une meilleure homogénéité dans les représentations aux différents Conseils d'école, il conviendrait de remplacer Madame Janine GRAVRAND par Madame Camille DUVERNAY

Délibération :

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,

➤ **Désigne** Madame Camille DUVERNAY comme représentante titulaire au sein du Conseil d'école de l'école élémentaire Martel.

➤ **Désigne** Madame Janine GRAVRAND comme représentante suppléante au sein du Conseil d'école de l'école élémentaire Martel.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n°09/ 114 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Madame Annie FORNELLI-DELACCA

**RAPPORT ANNUEL 2008 DU SAGYRC
(SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'YZERON DU RATIER ET DU CHARBONNIERES)**

Exposé des motifs :

La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 stipule que le président d'un établissement public de coopération intercommunale doit, avant le 30 septembre de chaque année, adresser au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le Président du SAGYRC a fait parvenir le 29 septembre 2009 le dit rapport d'activités, dont un exemplaire a été distribué à chaque conseiller, retraçant l'ensemble des actions réalisées ainsi que les indicateurs financiers du syndicat pour l'année 2008.

Délibération :

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,

- **prend acte** du rapport annuel 2008 du SAGYRC tel qu'il est présenté.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n° 09 / 115 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur Alain GUERRIER

RAPPORT ANNUEL 2008 D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA SOGEDO

Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de son article L1411-3, la SOGEDO, en tant que délégataire du service public de l'assainissement collectif, a adressé à la commune dans les délais légalement imposés, son rapport annuel au titre de l'année 2008.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 29 juin 2009, a examiné le rapport d'activité de la SOGEDO. L'analyse de ce rapport a permis d'apprécier les conditions d'exécution du service public d'assainissement collectif. Le rapport de la SOGEDO ainsi que le compte rendu de la commission consultative des services publics locaux sont annexés à la présente délibération.

Afin de permettre la diffusion de cette information à tous les usagers , il est fait obligation à Monsieur le Maire de :

- présenter au Conseil Municipal le rapport annuel concernant la gestion du service public de l'assainissement collectif par son délégataire,
- de mettre ce rapport à la disposition des usagers.

Délibération :

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,

- **prend acte** du rapport annuel 2008 de la SOGEDO tel qu'il est présenté.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n° 09 / 116 - URBANISME

Rapporteur : Monsieur François PILLARD

AUTORISATION DONNEE A L'ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA REALISATION D'UN ABRI AU DESSUS DU REGARD DE L'AQUEDUC DES VIOLLIERES (parcelle AK n°494)

Exposé des motifs :

Par délibération en date du 22 octobre 2009, le conseil municipal a décidé de ne pas engager de nouveaux travaux sur le vestige du regard de l'aqueduc des Viollières compte tenu de son état de dégradation et suivant l'avis du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

L'association Histoire et Patrimoine de Chaponost a fait savoir à la commune qu'elle souhaitait toutefois tenter une opération de sauvetage et prendre à sa charge la réalisation d'un abri en tuiles d'environ 12 m² au dessus du vestige.

En application de l'article R 421-9 du code de l'urbanisme, ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable.

Délibération :

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,

- **autorise** l'Association Histoire et Patrimoine de Chaponost à déposer une déclaration préalable pour la création d'un abri d'environ 12 m² au dessus du regard de l'aqueduc des Viollières, sis sur la parcelle cadastrée section AK n° 494.

VOTANTS	28
ABSTENTION	01 Pascale PAULY
CONTRE	00
POUR	27

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature de la convention d'occupation des locaux de l'ex école des 2 chênes par l'association la Croix Blanche.

Monsieur Jacques GOUTTEBARGE fait part de ses inquiétudes concernant la sécurité de ces locaux, des bouteilles d'oxygène y étant stockées. Il est précisé que ce matériel est rangé sous clefs.

Concernant le Chap'info, Monsieur Jacques GOUTTEBARGE indique qu'il aurait souhaité être tenu informé du fait que la périodicité de diffusion du Chap'Info avait changé, passant de 12 à 8.

Il diffuse ensuite une information concernant le décès de Monsieur RUSSAC, ancien adjoint aux finances intervenu le 31 octobre.